



DÉPARTEMENT DE L'AUBE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

29 mai 2026

DATE D'AFFICHAGE

29 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 33

PRÉSENTS 25

VOTANTS 30

La séance ouverte à 17 h 30 est présidée par
Monsieur Olivier GIRARDIN, Maire.

Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Olivier GIRARDIN, Mme Djamila HADDAD, M. Michaël THOMAS, Mme Véronique BOURGEOIS – SCHEFFMANN, M. Jean - Paul BRAUN, Mme Ulku YANIK, M. Bernard CHAMPAGNE, Mme Aïcha HIMEUR, M. David PARISON, Mme Sandrine DA CUNHA, M. Dany GESNOT, Mme Sophal DUONG, M. Julien MAUVIGNANT, Mme Marie - Claude DEFONTAINE, M. Heidj – Abdelkader OULD-SMAA, Mme Nadège NACRIER, Madame Estelle LUJAN, M. Avci MURAT, Mme Corinne PREDIERI, Mme Marie BENKASSA, M. Philippe COUDROT, Mme Martine NORBERTI, Mme Laure SERFASSE, Mme Marie-Noëlle RANCUREL, M. Abdelkhalak EL HARCHAOUI.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile PAUWELS (donne pouvoir à M. GIRARDIN), Mme Léa REGNAULT (donne pouvoir à Mme Sandrine DA CUNHA), M. Xavier LIEHN (donne pouvoir à Mme Sophal DUONG), M. Ghislain GIMBERT (donne pouvoir à madame Laure SERFASSE), M. Belkader CHABY, M. Moumouni Josselyn HOUNMENOU, M. Claude LEGAUX, M. Soufiane SEBBARI (donne pouvoir à Mme Nadège NACRIER).

M. Julien MAUVIGNANT a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

DÉLIBÉRATION N°52/2026 RAPPORTÉE PAR : Mme PAUWELS
SN / GG

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS 2025

Le budget primitif 2026 a été voté sans une reprise anticipée des résultats en raison du renouvellement du Conseil municipal. En effet, contrairement aux derniers budgets, les résultats de l'exercice 2025 n'ont pas été affectés par anticipation, ceci afin de permettre à la nouvelle équipe municipale d'en dispenser librement.

Conformément à l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif, c'est-à-dire dès la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif.

La reprise des résultats de l'exercice précédent est obligatoire.

La délibération d'affectation des résultats doit être produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise des résultats.

Cette délibération ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif.

Les résultats 2025 sont affectés définitivement lors du vote du budget supplémentaire.

Les résultats de l'exercice 2025 se présentent comme suit :

- résultat de fonctionnement cumulé : 1 843 208,72 €.
- résultat d'investissement cumulé : - 3 738 008,19 €.
- solde des restes à réaliser d'investissement : 3 804 557,00 €.

Le solde des restes à réaliser d'investissement comblant le déficit d'investissement, il n'y a pas de besoin de financement (compte 1068). Le résultat de fonctionnement peut donc être reporté en totalité sur sa section.

Le compte administratif produit, dûment accompagné de la fiche de calcul des résultats et de l'état des restes à réaliser certifiés par le comptable public, a confirmé l'exactitude des résultats.

Après saisine de la commission Administration générale – Budget – Ressources internes du 26 mai 2026.

L'ensemble du Conseil municipal décide à l'unanimité des voix :

- **D'APPROUVER** l'affectation définitive des résultats 2025 :

Résultat de fonctionnement reporté (compte R002) :	1 843 208,72 €.
Résultat d'investissement (compte D001) :	3 738 008,19 €.
Affectation en réserve pour le besoin de financement (compte 1068) :	0 €.

- **D'AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les conclusions du rapport mis aux voix
donnent les résultats suivants

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART
VOTE	27			3

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
~~Pour le Maire empêché,~~
~~Le 1^{er} Adjointe,~~
Olivier GIRARDIN
Cécile PAUWELS

Le secrétaire,
Julien MAUVIGNANT

